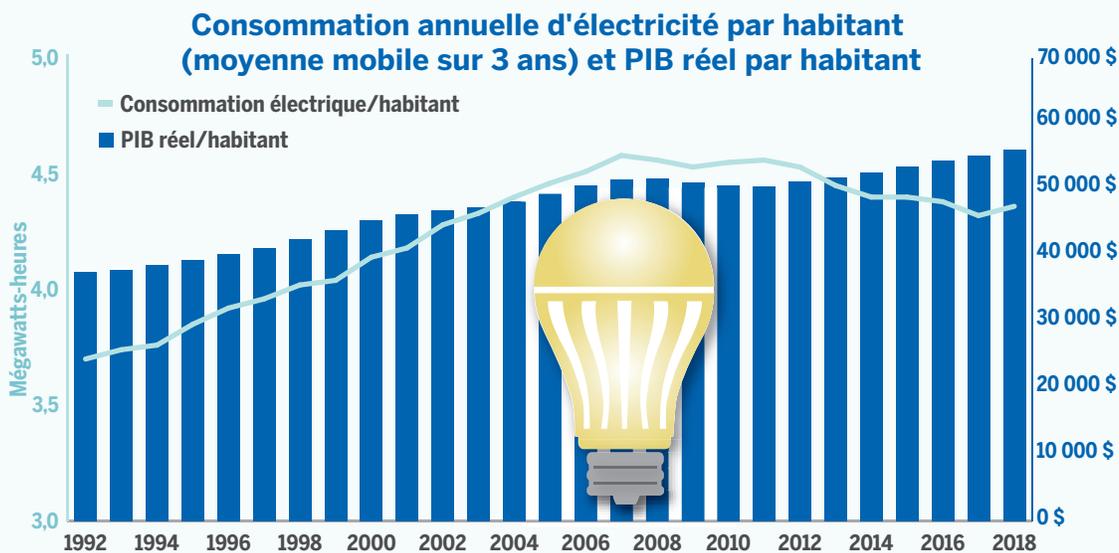


Une innovation éclairante

Les innovations d'aujourd'hui sont-elles synonymes de bénéfices environnementaux pour les États-Unis ? C'est en tout cas ce que nous pensons. Autrefois, l'utilisation de l'électricité était hautement corrélée à la croissance du PIB. Ce n'est néanmoins plus le cas aujourd'hui. Les innovations constituent un outil puissant capable de limiter la demande pour l'électrique.



Source : Administration américaine sur les informations énergétiques et bureau d'analyse économique des États-Unis.
Remarque : Le PIB par habitant est exprimé en dollars chaînés de 2012. Les dollars chaînés sont un mécanisme permettant d'ajuster au fil du temps les volumes réels en dollars par rapport à l'inflation de sorte à comparer les données de différentes années

- Durant de nombreuses années, la consommation d'électricité annuelle par habitant a fortement augmenté. Après avoir atteint un pic en 2007, la moyenne mobile sur trois ans est aujourd'hui en recul de 5 %. Fait surprenant, au cours du même intervalle, la moyenne mobile sur trois ans du PIB par habitant a quant à elle augmenté de 9 %.
- Bien que les appareils électroménagers et équipements électriques des consommateurs américains soient plus nombreux que jamais, la consommation d'électricité a cependant baissé. Pour quelle raison ? Une innovation se démarque des autres : l'éclairage LED (diode électroluminescente). Les LED utilisent un semi-conducteur qui leur permet de convertir l'électricité en lumière. Contrairement aux ampoules incandescentes, qui dégagent 90 % de l'énergie produite en chaleur, les LED sont bien moins énergivores, ce qui les rend nettement plus efficaces par rapport à d'autres types d'éclairage.
- Les ampoules LED sont moins onéreuses si l'on tient compte de leur durée de vie (de 25 fois celle des ampoules traditionnelles). Par conséquent, elles permettent de réduire à la fois la consommation énergétique et les dépenses de renouvellement. Le Ministère américain de l'énergie estime que les économies d'énergies réalisées grâce à l'éclairage LED s'élèveraient à 40 % d'ici 2030 (utilisation résidentielle, extérieure, commerciale et industrielle). Les ampoules LED limitent par ailleurs les ordures en déchetteries.
- Existe-t-il d'autres innovations favorables pour l'environnement ? Les véhicules électriques font certainement partie de la liste des candidats car ils peuvent contribuer à réduire les émissions de CO₂, qui ne diraient pas non à un coup de pouce innovateur (voir [Alger On the Money « Mission émissions »](#)).

Les opinions exprimées sont celles de Fred Alger Management, LLC en novembre 2019. Ces opinions sont susceptibles d'évoluer à tout moment et ne garantissent pas les performances futures des marchés, des titres et des fonds gérés par Fred Alger Management, LLC. Ces opinions ne visent pas à fournir des conseils en investissement et ne sauraient être considérées comme une recommandation à acheter ou vendre des titres.

Le présent document s'adresse aux professionnels de l'investissement et investisseurs qualifiés (tels que définis par les réglementations MiFID/FCA). Fourni à titre indicatif uniquement, ce document a été préparé pour le compte des investisseurs. Il ne constitue ni une offre ni une sollicitation auprès d'une personne résidant dans une juridiction où une telle offre ou sollicitation n'est pas autorisée ou permise, ou auprès d'une personne considérée comme destinataire illégal, et doit être utilisé exclusivement par les bénéficiaires et destinataires initiaux. Le bénéficiaire initial demeure seul responsable de toute distribution ultérieure de ce document, pour laquelle il devra s'assurer qu'aucune législation ou réglementation locale n'a été enfreinte. Le présent document ne doit pas être distribué aux États-Unis.

Toutes les opinions exprimées dans le document sont valables à la date de publication. Sauf indication contraire, les données, modèles et autres statistiques sont issus de nos archives internes. Nous attirons l'attention sur le fait que la valeur des investissements des comptes discrétionnaires et le revenu qui en découle peuvent fluctuer et qu'il est possible pour un investisseur de subir des pertes, notamment la perte du capital investi. Les investisseurs doivent être parfaitement conscients des risques associés à leurs investissements, et procéder à des investissements conformément à leurs objectifs et niveaux de tolérance au risque. **Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.** Les investisseurs dont la devise de référence est différente de celle de leurs actifs sous-jacents investis peuvent être soumis à des fluctuations de taux de change susceptibles de modifier la valeur de leurs investissements.

Certains produits peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certaines juridictions, conformément aux réglementations locales applicables à ces personnes ou juridictions. **PLUS PARTICULIÈREMENT, CETTE PRÉSENTATION N'EST PAS DESTINÉE AUX « US PERSONS », TELLES QUE DÉFINIES PAR LA LOI AMÉRICAINE SECURITIES ACT DE 1993 (TELLE QUE MODIFIÉE) ET AUX PERSONNES PRÉSENTES PHYSIQUEMENT SUR LE TERRITOIRE DES ÉTATS-UNIS.**

Information relative au risque : Tout investissement en bourse implique des gains et des pertes et ne s'adresse pas à tous les investisseurs. Les valeurs de croissance ont tendance à être plus volatiles que d'autres actions car leurs cours en bourse sont plus souvent en lien avec leurs bénéfices et peuvent se montrer plus sensibles aux évolutions politiques, économiques et du marché.

Informations importantes pour tous les investisseurs : Alger Management, Ltd. (numéro d'immatriculation 8634056, domiciliée 78 Brook Street, Londres W1K 5EF, Royaume-Uni) est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority pour la distribution de produits et services financiers réglementés. FAM et/ou Weatherbie Capital, LLC, conseillers en investissement aux États-Unis, interviennent comme sous-gérants de portefeuille pour les produits financiers distribués par Alger Management, Ltd.

Alger Group Holdings, LLC (maison mère de FAM) n'est pas une personne autorisée aux fins de la loi 2000 de la Financial Services and Markets du Royaume-Uni (« FSMA ») et le présent document n'a pas fait l'objet d'une validation par une personne autorisée au sens de l'article 21(2)(b) de la FSMA.

Informations importantes pour les investisseurs britanniques : La distribution de cette présentation est limitée par la loi au Royaume-Uni. Ainsi, ce document est exclusivement fourni et destiné aux personnes résidant au Royaume-Uni pour lesquelles l'on estime raisonnablement que de telles offres peuvent leur être communiquées par une personne non autorisée en vertu d'une exemption de l'Ordonnance 2005 (« FPO ») de la Loi 2000 Financial Services and Markets (Offre financière). Il s'agit notamment : (a) de personnes disposant d'une expérience professionnelle dans un domaine apparenté à l'investissement et (b) d'organismes, entreprises, partenariats, associations non constituées en personne morale, Trusts, etc. fortunés qui relèvent de l'article 49 de la FPO. La plupart des règles définies par le FSMA pour la protection des clients particuliers ne sont pas applicables, et les indemnités prévues dans le cadre du programme d'indemnités en matière de services financiers (« Financial Services Compensation Scheme ») au Royaume-Uni n'est pas disponible.

Informations importantes concernant les investisseurs en Israël : Pour les investisseurs résidant en Israël, le présent document est fourni exclusivement aux investisseurs relevant de la première ordonnance de la « Securities Law » de 1968 (Loi sur les titres) ainsi que de la « Regulation of Investment Advice, Investment Marketing and Investment Portfolio Management Law » de 1995 (Loi sur la réglementation sur les conseils en investissement, les activités de marketing en investissement et la gestion des portefeuilles d'investissement). Les parts du fonds ne sauraient être vendues à des investisseurs ne relevant pas de la première ordonnance de la Securities Law.